



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 44761

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes posés par la mise en oeuvre de la réforme des lycées, à propos des enseignements d'histoire et de géographie. Une distorsion forte existait déjà entre la série scientifique (série S) et les autres séries générales dans lesquelles l'histoire et la géographie sont enseignées à raison de 4 heures par semaine. En effet, la précédente réforme des lycées en 1992 avait réduit la dotation horaire de ces disciplines pour la série S à 3 heures hebdomadaires, pour les mêmes contenus et les mêmes épreuves au baccalauréat. En réduisant encore le temps consacré à ces deux manières dans la série S (2,5 heures par semaine désormais), l'actuelle réforme induit d'importants allègements de programmes, remettant ainsi en cause les contenus de ces disciplines et affectant gravement leur cohérence. La diminution de l'horaire d'histoire et géographie ne peut, par ailleurs, comme la réforme le prévoit, être compensée par l'établissement d'un enseignement d'éducation civique, lequel suppose la mise en oeuvre de concepts qui sont au coeur de l'histoire et de la géographie, seules sciences sociales enseignées dans cette série. C'est pourquoi il lui demande de réexaminer les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre, afin que l'enseignement de l'histoire et de la géographie trouve toute sa place dans notre système éducatif.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égale dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44761

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2282

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4822